

# Élections sénatoriales, 25 septembre 2011



Article 59 de la Constitution : « Le Conseil constitutionnel statue, en cas de contestation, sur la régularité de l'élection des députés et des sénateurs »

Vous pouvez également consulter les dossiers sur le [site du Sénat](#)

## Suivi du contentieux

- [Présentation de la procédure contentieuse](#)
- [Décisions rendues](#)

## Présentation des élections

- [Présentation sommaire des élections](#)
- [Calendrier \(Site du Sénat\)](#)

### [Dossier de presse du ministère de l'intérieur \(PDF\)](#)

Pdf 940.37 Ko

### [Mémento à l'usage du candidat](#)

Pdf 217.26 Ko

TOUS LES DOSSIERS ÉLECTORAUX

PAGE

Dossiers électoraux